

Mint, VIKING BY DYNAMIC.

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise.

1.1. Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Mint

Marque : VIKING BY DYNAMIC

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Utilisation professionnelle pour le tatouage ou la micropigmentation.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune autre information disponible.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Maimi Paint, SL

C/ Ciudad de Sevilla, número 5, 46988,

Paterna, Valencia. España.

+34 648 61 81 88

1.4. Téléphone d'urgence

ESPAGNE

Organisation/Entreprise: Service d'information - Institut toxicologique de toxicologie et de sciences médico-légales, Département de Madrid.

Adresse : rue José Echegaray, n°4 28232 Las Rozas de Madrid.

Numéro d'urgence : +34 91 562 04 20 Commentaire :

Uniquement toxicologique), Information en espagnol (24h/365 jours).

Helpdesk BPR :

Ministère de la santé, des services sociaux et de l'égalité Paseo del Prado 18-20, 28071 Madrid Courriel : biocidas-helpdesk (at) mscbs.es

Helpdesk CLP et REACH : Portal de

Información REACH y CLP C/ Julián Camarillo 6B,

4ª Planta, 28037 Madrid E-mail : info (at) reach-pir.es

L'AUTRICHE

Helpdesk BPR, REACH et CLP Ministère

fédéral de l'Action pour le climat, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la

Technologie, Div. VI/7 Stubenbastei 5, A, 1010 Vienne Téléphone : +43 1 31 00 472 E-mail BPR : biozide (at)

umweltbundesamt.at E-mail CLP et REACH : office (at) reachhelpdesk.at

CROATIE

Service d'assistance BPR et REACH:

Ministère de la Santé, Ksaver 200a - 10000 Zagreb Téléphone : +385 1 4607 555

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Fax : +385 1 4607 631 E-

mail BPR : biocidi (at) miz.hr E-mail

REACH : helpdesk-reach (at) miz.hr

DANEMARK

Helpdesk REACH, CLP et BPR :

Agence danoise de protection de l'environnement Tolderlundsvej 5, 5000 Odense C Téléphone : +45 72 54 44 66

E-mail CLP : clphelpdesk (at) mst.dk E-mail REACH : reachspm (at) mst.dk E-mail BPR : biocideshelpdesk (at) mst.dk FRANCE :

Helpdesk BPR :

ANSES – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail 253 avenue du général Leclerc, 94701 Maisons-Alfort Cedex Email : helpdesk-biocides (at) anses.fr CLP et

Service d'assistance REACHy:

INERIS RDC/VIVA/EVEC

Parc Technologique Alata BP2 - F-60550 Verneuil en Halatte Téléphone : +33 8 20 20 18 16

Télécopie : +33 3 44 55 67 67

HONGRIE

Helpdesk BPR, CLP et REACH : Centre

national de santé publique H-1097 Budapest, Albert Flórián út 2-6 Téléphone : BPR : +36 1 476 1100/2960 CLP : +36 1 476 1135 REACH : +36 1 476 1134 E-mail : BPR : biocide.helpdesk (at) nnk.gov.hu CLP : clp.helpdesk (at) nnk.gov.hu REACH : reach.helpdesk (at) nnk.gov.hu

ITALIE

Helpdesk BPR :

Ministère de la Santé : Direzione generale dei dispositivi medici, del servizio farmaceutico e della sicurezza delle cure - ufficio VII Viale Giorgio Ribotta, 5 00144 Roma Téléphone (pour les questions techniques et scientifiques) : dott.ssa Emanuela Fabbri +39 06 59 94 37 33 point.ssa Daniela Gigante +39 06 59 94 38 49 Courriel : Biocidi (at) sanita.it

Helpdesk CLP :

Istituto Superiore di Sanità Centre national des produits chimiques, cosmétiques et de la protection des consommateurs Viale Regina Elena 299, 00161 Roma Courriel : helpdesk.clp (at) iss.it

Helpdesk REACH :

Ministère du développement économique Via Molise 2, 00187 Roma E-mail : helpdesk-reach (at) mise.gov.it

LITUANIE:

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Service

d'assistance BPRÿ: Centre national de santé publique relevant du ministère de la Santé, département de Vilnius Kalvariju st. 153, LT-08221 Vilnius

Téléphone : +370 5 264 9678 Fax :
+370 5 264 9664 E-mail : vilnius (at)

nvsc.lt

Helpdesk CLP et REACH : Agence
de protection de l'environnement A.

Juozapaviciaus str. 9, LT-09311 Vilnius E-mailÿ: reachclp (at) aaa.am.lt

MONTENEGRO

Service d'assistance REACH, CLP,

BPRÿ: Ministère du développement durable et du tourisme, Agence de protection de la nature et de l'environnement IV Proleterske 19, 81000 Podgorica Courrielÿ: helpdesk (at) epa.org.me

POLOGNE

Helpdesk BPR :

Office d'Enregistrement des Médicaments, Dispositifs Médicaux et Produits Biocides al. Jerozolimskie 181c 02-222 Varsovie

Téléphone : +48 22 492 11 00, Fax :
+48 22 492 11 09 E-mail : pb (at)

urpl.gov.pl

Helpdesk CLP et REACH : Bureau

des substances chimiques ul. Dowborczykow 30/34 90-019 Lodz Téléphone : +48 42
2538 424 ; +48 42 2538 427 Télécopie : +48 42 2538 444

SERBIE

Helpdesk REACH, CLP, BPR :

Ministère de la protection de l'environnement Adresse : 1, Omladinskih brigada Str. 11070 Belgrade Téléphone :
+381 11 7155 225 Fax : + 381 11 3132 574 E-mail : info.hemikalije (at) ekologija.gov.rs

DINDE

Service d'assistance REACH et

CLP : Ministère de l'environnement et de l'urbanisation Direction générale de la gestion

environnementale Département de la gestion des produits chimiques Mustafa Kemal Mahallesi Eskiÿehir Devlet

Yolu (Dumlupÿnar Bulvarÿ) 9. km. No : 278 Çankaya / Ankara Téléphone : +90 (312) 586 -31 87/31 88/ 31 89/

31 90

Service d'assistance BPRÿ:

Mint, VIKING BY DYNAMIC.

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Ministère de la Santé

Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulv. 6001. Cad. No:9 06800 Bilkent - Çankaya / Ankara-TURQUIE

Téléphone : +90 312 565 5212 / 5218 / 5222 E-mail : thsk.cevre (at) saglik.gov.tr

LA BELGIQUE:

Helpdesk BPR et CLP : Service

Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement Place Victor Horta
40/10, 1060 Bruxelles Email BPR : info.biocides (at) environment.belgium.be

Helpdesk REACH :

SPF Economie, Rue du Progrès, 50, B-1210 Bruxelles Téléphone : +32 (0) 800 120 33 Fax : +32 (0) 2 277 53
04 E-mail : reachinfo (at) economie.fgov.be

CHYPRE:

Autorité compétente BPR :

Département de l'agriculture Louki Akrita 1412, Lefkosia Téléphone : +357 22 408 636 ; +357 22 408 669 E-mail :
ahadjigeorgiou (at) da.moa.gov.cy ; alegavriel (at) da.moa.gov.cy

Helpdesk CLP et REACH :

Département de l'inspection du travail CY-1493, Nicosie
Téléphone CLP : +357 22405611 ; +357 22 40 56 08 Fax :
+357 22663788 Téléphone REACH : +357 22 40 56 09 ;
+357 22 40 56 08 E-mail CLP : CLP@dli.mlsi.gov.cy E- mail
REACH : REACH@dli.mlsi.gov.cy

ESTONIE:

Helpdesk BPR, CLP et REACH : Terviseamet/

Health Board ; Department of Chemicals Safety Paldiski mnt 81, 10617 Tallinn E-mail BPR : bpr (at)
terviseamet.ee E-mail CLP : clp (at) terviseamet.ee E-mail REACH : reach (at) terviseamet.ee

ALLEMAGNE:

Helpdesk BPR, CLP et REACH : BAuA –

Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin Institut fédéral pour la sécurité et la santé au
travail Friedrich-Henkel-Weg 1 – 25 D-44149 Dortmund Téléphone : + 49 (0) 231 9071 2971 Fax : +49 (0) 231
9071 2679 E-mail : reach-clp-biozid (at) baua.bund.de

ISLANDE:

Service d'assistance BPR, CLP et REACHy:

Umhverfisstofnun (Agence islandaise de l'environnement) Suðurlandsbraut 24 108 Reykjavik
Téléphone : +354 591 2000

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Fax : +354 591 2010 E-

mail : ust (at) ust.is

LETTONIE:

Service d'assistance BPR, CLP et REACHy:

Centre letton de l'environnement, de la géologie et de la météorologie (LEGMC) Produits chimiques et

Service des déchets dangereux

Maskavas iela 165, Riga, LV-1019

Téléphone : +371 6703 2027

Télécopie : +371 6714 5154

E-mail BPRy: biocides (at) lvgmc.lv E-mail

CLP et REACHy: atteinde (at) lvgmc.lv

LUXEMBOURG:

Autorité compétente BPR :

Administration de l'Environnement Service

produits chimiques et substances dangereuses 1, avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette Luxembourg Email : biocides (at) aev.etat.lu

PAYS-BAS:

Helpdesk BPR :

CtGB - College voor de toelating van gewasbeschermingsmiddelen en biociden Bennekomseweg 41,

6717 LL Ede Téléphone : +31 0 317 47 18 10 E-mail : servicedesk (at) ctgb.nl

Helpdesk CLP et REACH : Institut

national pour la santé publique et l'environnement (RIVM) Antonie van Leeuwenhoe kleaan 9 PO Box 1 - 3720 BA

Bilthoven

LE PORTUGAL:

Autorité compétente BPR :

Direção-Geral da Saúde (DGS) Alameda D. Afonso Henriques, 45 – 1049 005 Lisboa Téléphone : +351 218 430

500 Fax : +351 218 430 742

Courriel : geral (at) dgs.pt

Helpdesk CLP et REACHy: Agência

para a Competitividade e Inovação, IP Agence portugaise pour la compétitivité et l'innovation Estrada do Paço do

Lumiar, Campus do Lumiar, Edif. A 1649 - 038 Lisbonne

SLOVAQUIEy:

Service d'assistance BPR, CLP et REACHy:

Ministère de l'économie de la République slovaque Centre des substances chimiques et

Préparations Mlynske nivy 44/a, 827 15 Bratislava

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Téléphone : +421 2 4854 4511

LA SUÈDE:

Helpdesk BPR, CLP et REACH : Agence

suédoise des produits chimiques PO Box 2, SE 172 13 Sundbyberg Téléphone : +46 8 5194 1100 ; +46 8 519 41 111

BULGARIE:

Autorité compétente du BPR :

Ministère de la Santé, 5 place "Sveta Nedelya", Sofia-1000 Téléphone : +359 2 9301 214 Fax : +359 2 9883413

E-mail : amaslarska (at) mh.government.bg ; vhrstova (at) mh.gouvernement.bg

Helpdesk CLP et REACH : Ministry
of Environment and Water 67, W. Gladstone

Str. / 22, boul. Maria Louisa. Sofia 1000 Fax : + 359 2 980 33 17

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE:

Autorité compétente BPR :

Ministère de la santé de la République tchèque Palackeho namesti 4 CZ - 128 01 Prague 2 Téléphone : +420

267 082 305 Fax : +420 267 082 228 E-mail : biocidy (at) mzcrcz

Helpdesk CLP et REACH : CENIA

Vrsovicka 1442/65, 100 10 Prague 10 Téléphone : +420

267 125 323 E-mail CLP : clp (at) cenia.cz E-mail REACH : reach (at) cenia.cz

FINLANDE:

Helpdesk REACH, CLP et BPR : Agence

finlandaise de sécurité et des produits chimiques (Tukes) POBox 66, 00521 Helsinki Téléphone : +358 400 393

033 (REACH/CLP) ; +358 50 597 6338 (BPR)

GRÈCE:

Helpdesk CLP et REACH : Direction

de l'Energie, des Produits Industriels et Chimiques - DG du Laboratoire Général d'Etat de Chimie auprès de l'Autorité
Indépendante des Recettes Publiques (IAPR)

16, an. Rue Tsocha GR-11521 Athènes

Téléphone : +30 210 64 79 286 ; +30 210 64 79 287 Fax : +30 210

64 66 917 E-mail : elhelpdesk (at) gcsl.gr

Helpdesk BPR :

Direction de l'Energie, des Produits Industriels et Chimiques - DG du Laboratoire Général d'Etat de Chimie auprès
de l'Autorité Indépendante des Recettes Publiques (IAPR)

16, an. Rue Tsocha GR-11521 Athènes

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Téléphone : +30 210 64 79 286 ; +30 210 64 79 287 Fax : +30
210 64 66 917 E-mail : elhelpdesk (at) gcsf.gr

IRLANDE:

Autorité compétente du BPR :

Pesticide Registration and Control Division Dept of

Agriculture, Food and the Marine, Back Weston Laboratory Complex, Backweston, Celbridge, Co Kildare

Téléphone : +353 1 615 7552 E-mail : biocides (at) agriculture.gov.ie

Helpdesk CLP et REACH : Health

and Safety Authority Metropolitan Building James Joyce Street Dublin 1 Téléphone : +353 1 614 7000 Fax : +353 1

614 7120 E-mail : chemical (at) hsa.ie Site Internet CLP

LIECHTENSTEIN:

Helpdesk CLP et REACH : Bureau

de l'environnement Dr. Grass-Str.

12 / Postfach 684 Vaduz FL-9490 Téléphone : +423 236 64 00 Fax : +423 236 64 11 E-mail

BPR : biocide (at) llv.li ; Courriel CLP : clp (at) llv.li ; E-mail REACH: atteindre (at) llv.li

MALTE:

Bureau d'assistance BPR, CLP et REACH :

Autorité maltaise de la concurrence et des affaires de consommation (MCCAA) Direction des affaires

réglementaires Division des réglementations techniques Mizzi House, National Road, Blata I-Bajda, HMR9010

Téléphone : +356 2395 2000 Fax : +356 2124 2406 E-mail BPR : biocides (at) mcca.org.mt E-mail REACH et

CLP : helpdesk.mcca (at) mcca.org.mt

NORVÈGE:

BPR, CLP et REACH helpdesk : Agence

norvégienne pour l'environnement PO Box

5672 Torgarden 7485 Trondheim Téléphone : +47 73 58 05 00 E-mail BPR : biocides (at)

miljodir.no E-mail CLP et REACH : kjemikalier (at) miljodir.no

ROUMANIE:

Autorité compétente BPR :

Ministère de la santé, Comité national des produits biocides Str. Dr. A. leonte, Nr 1-3 050463 Bucuresti

Téléphone : +40 21 311 86 20 Fax +40 21 311 86 20

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Courriel : helpdesk.biocide (at) insp.gov.ro

Service d'assistance CLP et REACH:

Agence nationale de protection de l'environnement (NEPA) 294, rue Splaiul Independentei Étage:

1, Arrondissement: 6

060031 Bucarest

Téléphone : +40 21 207 11 06

Télécopie : +40 21 207 11 16

SLOVÉNIE:

Helpdesk BPR, CLP et REACH : Office des

produits chimiques de la République de Slovénie Ajdovščina 4, SI-1000 Ljubljana Téléphone : + 386 14 00 60 51 E-

mail BPR : biocidi.uzk (at) gov.si E-mail CLP et REACH : reach.mz (at) gov.si

LA SUISSE:

Helpdesk REACH:

Autorité commune de notification pour les produits chimiques de l'OFEV - OFSP – SECO 3003 Berne

Téléphone: +41 (0)58 465 12 53 E-mail: reachhelpdesk (at) bag.admin.ch

Helpdesk BPR :

Autorité commune de notification pour les produits chimiques de l'OFEV - OFSP - SECO 3003 Berne Téléphone :

+41 (0)58 462 73 05 E-mail : cheminfo (at) bag.admin.ch

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (UE) N° 1272/2008 [CLP] Non classé

Effets néfastes physicochimiques sur la santé humaine et l'environnement

A notre connaissance, le produit ne présente pas de risque particulier si les règles générales d'hygiène industrielle sont respectées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Il peut contenir des traces de nickel et/ou de chrome. Il peut provoquer des réactions allergiques ; il est recommandé d'effectuer des tests d'allergie. Produit irradié aux rayons gamma pour la stérilisation.

Veillez lire les instructions d'utilisation avant d'utiliser le produit.

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT/mPmB \dot{y} 0,1% évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3 \dot{y} : Informations sur la composition/les composants

3.1. Matières

N'est pas applicable

3.2. Mélanges

Nom	étiquette d'un produit
Pigment vert Cl \dot{y} :(77891) Cl \dot{y} :(19140) Cl \dot{y} :(42090)	N° CAS : 13463-67-7 N° CAS \dot{y} : 217-699-5 N° CAS \dot{y} : 223-339-8 N° CE : 215-609-9 N° Indice : 022-006-00-2
Glycérine	N° CAS : 56-81-5 N° CE : 200-289-5
Butylène glycol / Butanediol	N° CAS : 107-88-0 N° CE \dot{y} : 203-529-7

Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours en cas d'inhalation :

Transportez la personne à l'extérieur et maintenez-la dans une position qui vous permet de respirer plus facilement. Consulter un médecin en cas d'inconfort.

Premiers secours en cas de contact avec la peau :

Laver la peau à grande eau.
Consulter un médecin en cas d'inconfort.

Premiers secours en cas de contact avec le
les yeux:

Rincer les yeux à l'eau par précaution.
Consulter un médecin en cas d'inconfort.

Premiers secours en cas d'ingestion :

Appeler un centre d'information
toxicologique ou à un médecin en cas d'inconfort.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers à dispenser immédiatement

Traitement symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Gaz carbonique.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas
d'incendie:

Émission possible de fumées toxiques.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie

Protection pendant la lutte contre l'incendie :

Ne pas intervenir sans équipement de
protection adéquat. Appareil de protection
respiratoire autonome et isolé.
Protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

6.1.1. Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence.

Procédures d'urgence:

Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur:

Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat. Pour plus d'informations, voir rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions environnementales

Empêcher leur rejet dans l'environnement.

6.3. Confinement et méthodes et matériel de confinement

Procédures de nettoyage:

Absorber le liquide renversé à l'aide d'un produit absorbant.

Les autres informations:

Éliminer les matériaux ou les déchets solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir la rubrique 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Le poste de travail doit être bien aéré. Porter un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris éventuelle incompatibilité

Conditions de stockage:

Garder sous clé. Conserver dans un endroit bien aéré. Stockage recommandé

température : maximum 32C.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune autre information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/de la protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologique:

Ce mélange tel qu'il est fourni ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelle ou des limites biologiques établies par des organismes de réglementation spécifiques.

8.1.2. Méthodes de suivi recommandées

Aucune autre information disponible.

8.1.3. Polluants atmosphériques formés

Aucune autre information disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune autre information disponible.

8.1.5. Bandes de contrôle

Aucune autre information disponible.

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Le poste de travail doit être bien aéré.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Symboles des équipements de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés. Protection des mains : Gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante , utiliser un système respiratoire adéquat.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune autre information disponible

8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher leur libération dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme/État:	Liquide
Apparence:	Liquide
Couleur:	Vert
Sentir:	Odeur caractéristique
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
PH:	Liquide
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1):	Pas de données disponibles
Point de fusion:	Non applicable
Point de solidification:	Pas de données disponibles
Point d'ébullition:	> 100 °C
Point de rupture:	
La température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles
Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Pas de données disponibles
Densité relative:	Pas de données disponibles
Solubilité:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage N-octanol/eau (Log Pow):	Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique :	Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique:	Pas de données disponibles
Propriétés explosives:	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes :	Pas de données disponibles

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

Limites d'explosivité:	Pas de données disponibles
La taille des particules:	< 15 µm

9.2. Les autres informations

Pas d'information disponible.

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune autre information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale):

Non classé

Toxicité aiguë (cutanée):

Non classé

Toxicité aiguë (inhalation):

Non classé

Corrosion ou irritation cutanée:

Non classé

Lésions oculaires graves ou irritation oculaire:

Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

Mutagénicité dans les cellules germinales:

Non classé

Cancérogénicité:

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général :

Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ou ne cause pas d'effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Danger à court terme (aigu) pour l'environnement aquatique :

Non classé.

Danger à long terme (aigu) pour l'environnement aquatique :

Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité au sol

Le produit est soluble dans l'eau. Absorbé dans le sol.

12.5. Résultats d'évaluation PBT y mPmB

Ce mélange ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets secondaires

Aucune autre information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Modes de traitement des déchets agréés :

Retirez le contenu/récipient conformément aux instructions de recyclage du collecteur.

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

Conforme à ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ET	DÉBARASSER
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport des Nations Unies				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classes de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire disponible.				
14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs				
Transport terrestre				
Non réglementé				
Transport maritime				
Non réglementé				
Transport aérien				
Non réglementé				
Transport fluvial				
Non réglementé				
Transport ferroviaire				
Non réglementé				
14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au Recueil IBC				
N'est pas applicable				

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

ARTICLE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au substance ou mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient pas de substances soumises à des restrictions en vertu de l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance répertoriée à l'annexe XIV de REACH.

Il ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif aux polluants organiques persistants.

Il ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU

PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant la mise sur le marché et l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Respecter la réglementation en vigueur :

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH), qui crée l'Agence européenne des substances chimiques et préparations, modifie la directive 1999/45/CE et abroge le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/ de la Commission 155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE. RÈGLEMENT (UE) 2020/2031 DE LA COMMISSION du 14 décembre 2020 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) en ce qui concerne les substances encres de tatouage ou maquillage permanent, Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2020, L 423/6. Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006. Non classé comme dangereux selon les directives 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage. Journal officiel de l'Union européenne

Union 27.7.2012, n° L 201/60. Classification CE 67/548 ou CE 1999/45.

Il ne contient pas de substances soumises au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la vente de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune autre information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

ARTICLE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN :	Accord européen relatif au transport international de Marchandises dangereuses par voies navigables intérieures
ADR :	Accord européen sur le droit international Transport de marchandises dangereuses par route
A MANGÉ :	Estimation de la toxicité aiguë
CFB :	Facteur de bioconcentration
VLB (Valeur Limite Biologique):	Valeur limite biologique
DBO :	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DQO :	Demande chimique en oxygène (DQO)
DME :	Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL :	Niveau sans effet dérivé
N°CE :	Numéro CE
CE50 :	Concentration efficace moyenne
FR :	Norme européenne
CICI :	Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA :	Association internationale du transport aérien
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50 :	Concentration létale pour 50% d'une population de Tests
DL50 :	Dose létale pour 50% d'une population de test (dose létale moyenne)
LOAEL :	Niveau inférieur avec effet indésirable observé
NOAEC :	Concentration sans effet indésirable observé
NOAEL :	Niveau sans effet indésirable observé

Abréviations et acronymes:

CSEO :	Concentration sans effet observé
OCDE :	Organisation de coopération économique et Développement
VLA :	Limite d'exposition professionnelle
PBT :	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC :	Concentration attendue sans effet
DEBARRASSER :	Règlement sur le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS :	Les fiches de données de sécurité
STP :	Plante médicinale
DTO :	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM :	Limite de tolérance moyenne
COV :	Les composés organiques volatils
N° CAS :	Numero CAS
NEP :	Non spécifié ailleurs

Mint, VIKING BY DYNAMIC

Les fiches de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié par le règlement (UE)

Date d'émission : 16/01/2022 Date de révision : 29/01/2022

mPmBÿ:

Très persistant et très bioaccumulable

EDÿ:

Propriétés perturbatrices endocriniennes

ARTICLE 16 : Autres informations

Texte complet des phrases H et EUHÿ:

Toxicité aiguë. 4 (cutanée)

Toxicité aiguë (cutanée), catégorie 4.

Toxicité aiguë. 4 (Inhalationÿ: poussière, brouillard)

Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4.

Chronique aquatique 3

Dangereux pour le milieu aquatique Danger chronique, catégorie 3.

H312

Nocif au contact de la peau.

H332

Nocif en cas d'inhalation.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets nocifs durables.

Le classement est conforme : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit pour la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Par conséquent, il ne doit pas être interprété comme une garantie d'une caractéristique spécifique du produit.